



LANCEMENT DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI !

A partir du 4 octobre 2021, les habitants du territoire du SYTRAD peuvent trier TOUS leurs emballages !



1. Pourquoi une telle démarche à l'échelle d'un territoire ?

La loi Transition énergétique pour une croissance verte (2015) a fixé pour objectif qu'en France, tous les emballages plastiques soient triés d'ici le 31 décembre 2022.

Le SYTRAD ainsi que l'ensemble de ses collectivités adhérentes veulent faire progresser les performances de tri de collecte sélective et à réduire les tonnages d'ordures ménagères issues de la poubelle noire en mettant en œuvre l'extension des consignes. Les bénéfices en seront tout à la fois environnementaux (logique d'économie circulaire) et financier (la collecte sélective revient moins chère à l'habitant que les ordures ménagères résiduelles).

En partenariat avec l'éco-organisme Citeo et Véolia, délégataire en charge du centre de tri des collectes sélectives, le tri de tous les emballages est maintenant possible.

➔ Désormais, vous pouvez trier vos pots de yaourt, films en plastique, sacs, sachets, barquette de jambon, pot de crème fraîche, tube de dentifrice, gourde à boire....

Le geste de tri est ainsi simplifié pour les 530 000 habitants du territoire.

Afin d'adapter au mieux la collecte de ces déchets recyclables, le système évolue désormais selon deux modes de collecte différents en fonction du territoire :

- collecte séparée : tous les emballages en plastique, métalliques et briques alimentaires sont à déposer dans le bac / conteneur de tri jaune. Les papiers et petits cartons dans le bac bleu.
- collecte multi-matériaux : tous les emballages en plastique, métalliques, briques alimentaires, papiers et petits cartons sont à déposer dans l'unique bac / conteneur de tri jaune.

2. Une campagne de communication dédiée

Désormais, tous les emballages se trient ! Une campagne d'information accompagne dès à présent cette transformation majeure du geste de tri, avec entre autre un courrier explicatif et guide de tri qui sont distribués dans toutes les boîtes aux lettres des foyers, des vidéos, affichages... et le remplacement de la signalétique sur les bacs / conteneurs de tri.

Un vaste plan de communication, avec un message clé : désormais, tous vos emballages se trient ! Bienvenue aux p'tits nouveaux !

Afin de contribuer à optimiser le recyclage, certains gestes de l'habitant lors de leur tri sont également indispensables :

- vider le contenu de ses emballages (surtout, ne pas les rincer)
- jeter ses emballages en vrac et pas dans un sac
- ne pas imbriquer ses emballages avant de les jeter dans le bac de tri
- apporter tous les cartons à la déchèterie

De nouveaux gestes essentiels mais qui nous rappelle qu'il ne faut surtout pas oublier les déchets recyclables qui se trient déjà (bouteilles plastiques, briques alimentaires, aérosols, boîtes de conserve...) et qui sont encore trop souvent jetés aux ordures ménagères (1 seul emballage en plastique sur 4 est jeté dans la poubelle de tri) !

3. METRIPOLIS : un centre de tri des collectes sélectives adapté aux nouvelles consignes de tri

Les déchets recyclables, à l'exception du verre qui est directement acheminé vers les verreries, sont triés sur le centre de tri du SYTRAD, situé à Portes-lès-Valence. Après un tri à la source indispensable par les habitants, les déchets recyclables collectés sont triés et conditionnés afin d'être expédiés dans des filières de recyclage dédiées.

➔ *Un centre de tri mutualisé*

Le nouveau centre de tri « Metripolis » est un regroupement de syndicats de traitement des déchets de Drôme et d'Ardèche. Dans un intérêt public qui est la maîtrise des coûts, l'augmentation des performances et la rationalisation de l'organisation des centres de tri en France. Ainsi, le SYTRAD, le SYPP et le SICTOBA ont fait le choix de se regrouper pour l'élaboration de ce projet commun.

→ *Un centre de tri à la pointe des innovations techniques*

L'extension des consignes de tri a été possible grâce à la modernisation du centre de tri des collectes sélectives. Un chantier exceptionnel qui a duré 16 mois.

Ce nouveau centre peut désormais recevoir les nouveaux emballages triés par les habitants, mieux capter les plastiques, les séparer plus facilement par type de résine et bien préparer au recyclage les matériaux d'emballages (notamment les nouveaux plastiques collectés) mais aussi capter les « petits métaux ».

De nouvelles machines, adaptées et performantes, permettront d'atteindre deux objectifs majeurs :

- trier de nouveaux emballages recyclables (ex : pots de yaourt...) -> avec la mise en place de nouvelles machines plus mécaniques (trommel, tri balistique...) et d'autres plus technologiques (11 trieurs optiques, 4 robots..)
 - *détail de ces machines phares dans le descriptif de visite, joint au dossier de presse*
- trier davantage de déchets recyclables -> avec, en outre, le partenariat avec le SYPP et le SICTOBA.

Sans oublier la présence indispensable d'agents de tri pour réaliser un « sur-tri » manuel et un travail de contrôle de qualité.

→ *De nouvelles filières de recyclage*

Moderniser le centre de tri de Portes-lès-Valence, proposer des débouchés pour le plastique recyclé... des solutions ont été trouvées pour recycler 100 % des emballages.

Après le tri, l'ensemble des déchets sont revendus à des industriels du recyclage, majoritairement en France et sur quelques payses limitrophes. De nouvelles filières ont été mises en place pour répondre à l'extension des consignes de tri, par exemple pour le petit aluminium (repreneur FAR) ou les plastiques souples et films (repreneur VALORPLAST).

Leur rôle est de transformer ces plastiques en matière première secondaire puis de les régénérer pour en faire de nouveaux objets : flacons de produits d'entretien, tuyaux, arrosoirs, cintres, pots de fleurs, fibres d'isolation...

→ *Quelques chiffres clés*

- 15 300 tonnes de papiers, journaux, magazines et 5 100 tonnes de bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages acier et alu ... réceptionnées sur le centre de tri en 2020
- 38 personnes (dont 26 agents de Véolia et 12 salariées de l'Atelier Protégé « Les Compagnons de la Drôme ») travailleront sur le nouveau site modernisé -> soit 11 personnes supplémentaires afin de répondre aux nouvelles technologies !

Aujourd'hui :

- 50 % des emballages recyclables encore présents dans la poubelle d'ordures ménagères, au lieu d'être dans la poubelle de tri !
- 3 emballages en plastique sur 4 jetés dans la poubelle d'ordures ménagères, au lieu d'être dans la poubelle de tri !

Objectifs avec l'extension des consignes de tri :

- Objectif national : + 4 kg / hab. / an de collecte sélective grâce à l'extension des consignes de tri.

4. Valence Romans Agglo va plus loin avec le passage au tri en multi-matériaux

Pour simplifier encore davantage le geste de tri, Valence Romans Agglo va plus loin et fusionne les conteneurs bleus et jaunes. Désormais, 100% des emballages et papiers vont dans un seul et même conteneur, le jaune*. Objectifs, faciliter le geste de tri des habitants et augmenter les tonnages collectés et recyclés. Une petite révolution qui devrait notamment permettre de collecter 15% d'emballages plastiques et métalliques en plus. A contrario, les tonnages d'ordures ménagères devraient baisser. Primordial quand on sait qu'aujourd'hui, un habitant en produit 239 kg par an. Autre enjeu de la simplification : réduire les erreurs de tri. Rappelons que tout déchet mal trié est ensuite refusé en centre de tri générant un surcoût pour l'Agglo d'environ 400 000 € par an.

Ce virage supplémentaire, Valence Romans Agglo a souhaité le prendre sans attendre. Une impulsion suivie par deux autres des douze collectivités adhérentes au Sytrad, les communautés de communes Rhône Crussol et Royans Vercors.

→ *Nouveaux conteneurs, nouvelle signalétique*

Dans les mois qui viennent, les bacs et conteneurs bleus, en individuel et en points d'apport volontaire, vont progressivement disparaître au profit des jaunes. Concrètement, Valence Romans Agglo va remplacer plusieurs dizaines de milliers de conteneurs, les re-étiqueter avec les nouvelles consignes de tri et, dans certains cas, les remplacer par des conteneurs plus volumineux (+15% de déchets triés attendus). Une opération titanesque qui, menée à l'échelle de l'Agglo, devrait s'étaler sur plusieurs mois. Dans un premier temps, les habitants pourront donc utiliser indifféremment les conteneurs jaunes ou bleus pour déposer leurs emballages et papiers. Pour ceux qui utilisent des bacs individuels, aucune démarche à faire, l'Agglo s'occupe de tout.

* Pas de changement pour le verre qui va toujours dans le conteneur vert.

A propos...

SYTRAD

- Créé en 1992, le SYTRAD (*SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche Drôme*) assure une mission de service public : le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés issus du nord et centre Drôme Ardèche. A travers ses propres installations constituées d'un centre de tri des collectes sélectives et de trois centres de valorisation des déchets ménagers résiduels, le SYTRAD traite près de 156 000 tonnes de déchets par an issus des collectes de ses 12 collectivités membres (soit près de 350 communes et 530 000 habitants). + d'infos : sytrad.fr

VALENCE ROMANS AGGLO

- Depuis le 7 janvier 2017, la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo rassemble 54 communes et compte 221 737 habitants. Petite enfance, restauration collective, développement économique, transition écologique, amélioration de l'habitat, collecte des déchets, assainissement, équipements culturels et sportifs... L'Agglo est mobilisée chaque jour aux côtés des habitants et des communes pour faire du territoire un espace d'innovation et de solidarités au service de tous. Outre la collecte des ordures ménagères, la collectivité assure aussi la gestion du tri sélectif et des déchèteries. Des services financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS). + d'infos : valenceromansagglo.fr

CITEO

- Entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire. Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'éco conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 68 % des emballages ménagers et 60,5 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Contact Presse SYTRAD

Isabelle BIGOT

Responsable Communication

i.bigot@sytrad.fr

04 75 57 80 00

07 62 92 67 18



Rejoignez le SYTRAD
sur les réseaux sociaux !

Contact Presse Valence Romans Agglo

Herveline Réhault / 06 28 83 94 98

herveline.rehault@valenceromansagglo.fr

valenceromansagglo.fr et suivez nous sur

